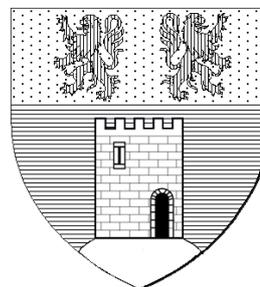


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 26 JUILLET 2019

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, COURNEDE Mathieu, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : ...

Le Maire ouvre la séance à 21H00 en souhaitant un prompt rétablissement à Michèle AMIC qui vient d'être hospitalisée et se remet lentement.

Il indique que la réunion a été décalée comme toutes les années pour éviter de réunir le Conseil en août.

Il rappelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance du Conseil municipal.

La fête de la musique a rassemblé 35 personnes au pied du château. La paëlla préparée par Nathalie a été appréciée dans une ambiance conviviale.

Les analyses d'eau sont bonnes.

La fête du 15 août se prépare : les affiches réalisées par Cédric MICHEL sont tirées, l'estrade et les barrières commandées. L'équipe des bénévoles est sur le pont. La quête sera réalisée par Michèle AMIC et Monique AUDIBERT-GIBIER dans le village et par Sylvie LAMBERT et Philippe MAGNUS dans les extérieurs.

Le Maire a rencontré le Sénateur Gilbert BOUCHET venu à la rencontre des maires du secteur. Marie-Pierre MONNIER, Sénatrice, rencontrera le Conseil Municipal fin juillet pour faire le point sur son action et échanger sur les projets et les problèmes rencontrés dans les communes.

Établi le : 13/09/2019

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

Pascale ROCHAS, Conseillère Départementale et sa suppléante Evelyne GAUTHIER, Jean-Louis PASCAL, Maire de Laborel et Président des Maires du Secteur, ont participé au repas partagé organisé le 13 juillet au pied de la Tour de Riable avant sa traditionnelle illumination. L'affluence était si nombreuse que l'espace était compté.

Des attaques de loups ont été constatées. La prolifération incontrôlée des meutes sur notre territoire met en péril les activités pastorales à la base de la vie de nos villages. L'indemnisation des dégâts ne peut en aucun cas être une solution.

La divagation des chiens pose également problème en termes de nuisances de toutes sortes. Un cycliste de Montbrun-les-Bains a été mordu. Il est rappelé qu'un arrêté municipal interdit la divagation des chiens et que les propriétaires d'animaux sont susceptibles d'être verbalisés.

Faute d'écoliers en nombre suffisant, la Région qui dispose désormais de la compétence en matière de transport scolaire envisage la suppression de la ligne Éourres – Barret-sur-Méouge. Un courrier en réponse a été adressé afin de faire le point sur les effectifs prévisibles à la rentrée.

Le permis de construire (changement d'affectation) en vue de la création d'une boulangerie Place du Rousson a été accordé. Les raccordements sont à prévoir pour fin août. Des solutions ont été trouvées pour le stockage des matériaux et le stationnement.

Les kinés sont de retour sur Lachau à la satisfaction générale. Ils sont installés sur la Place de l'Église dans l'ancienne boulangerie PAU. Un service de plus pour la population.

La facturation de l'eau est en cours. Les tarifs sont inchangés.

Samedi 27 juillet à 17H00 aura lieu à Notre Dame de Calma l'inauguration de l'exposition du Luminaire. Elle se prolongera jusqu'au 10 août et rassemble différentes disciplines artistiques.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite à la dernière réunion et rappelle l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JUIN 2019

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, Monique AUDIBERT-GIBIER ne prenant pas part au vote du fait de son absence à cette séance.

2- COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE RESTITUTION DE LA TOURNÉE CANTONALE

La réunion s'est tenue à Vinsobres. La presse avait été convoquée pour faire part de l'indignation des élus et de la population face à la fermeture programmée, sans concertation aucune, des Trésoreries. Des photos ainsi qu'une motion ont été prises. Le Gouvernement profite de la période estivale pour déménager les services publics en demandant aux fonctionnaires en poste de se positionner sur d'autres sites.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Concernant la Tournée Cantonale proprement-dite sont enregistrées pour la Commune de Lachau les demandes suivantes :

- 1 100 € au titre des amendes de Police,
- 14 900 € au titre des dégâts d'orage sous réserve que l'enveloppe soit abondée,
- 70 000 € pour la réfection de la toiture de l'église.

Les demandes de subvention devront être transmises par voie dématérialisée avant le 30 septembre 2019. Le dossier d'acquisition et de mise en sécurité de l'Écurie SARLIN, place du Vieil Hôtel sera rajouté en fonction de l'avancement du dossier.

3- LOTISSEMENT COMMUNAL

Les travaux ont débuté mi-juillet. La première réunion de chantier a eu lieu le lundi 22 juillet. Les propriétaires de l'exploitation voisine AUMAGE/RICHAUD ont été conviés afin de programmer au mieux les travaux sur le chemin du Gravas.

Le Conseil est maintenant en possession de l'intégralité des devis et en capacité, en fonction des dépenses prévisibles, de travailler sur le prix de vente.

En fonction de l'enveloppe estimée avec un poste pour imprévus, plusieurs simulations de prix sont présentées dans une fourchette de 39 à 45 €.

Après discussion, le Conseil Municipal s'accorde à l'unanimité sur un prix de 41 € le m² livré équipé. *(délibération n°2019-40)*

4- ORDURES MÉNAGÈRES

Suite à la visite de Benjamin TOCON, Responsable des Ordures Ménagères à la communauté de Communes, la possibilité de dégroupement des containers sur un deuxième site à l'ancienne école est validée.

Des containers supplémentaires ont été demandés pour la semaine de la fête ainsi que le transfert de la cabane à cartons.

Le devis transmis par l'entreprise RODARI pour la plateforme à réaliser à proximité du nouveau pont sera négocié.

5- MOTION CONTRE LA FERMETURE DES SERVICES PUBLICS (TRÉSORERIE ET SERVICES HOSPITALIERS)

Alors que le Président de la République, lors du Grand Débat National à GREOUX, a annoncé publiquement un moratoire jusqu'à la fin du mandat sur la fermeture des services publics, la réalité sur le terrain est bien autre. Après le transfert de la Trésorerie de Buis à Nyons pour les services aux particuliers et de Nyons à Montélimar pour les services aux entreprises, c'est maintenant le service des urgences de l'Hôpital de Sisteron qui est fermé la nuit.

Le désengagement de l'État dans les territoires ruraux est donc une réalité.

Une motion contre la fermeture des services publics sera transmise à la Préfecture. *(délibérations n°2019-41 et 2019-42)*

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

6- VOIRIE

Suite aux problèmes rencontrés dans l'analyse comparative des devis, il a été demandé à la Routière du Midi, avant validation définitive de ses devis, de préciser les volumes et le prix des options. La Routière, après visite et prises de mesures, a réactualisé ses propositions.

Suite à un examen détaillé, le programme suivant est retenu (délibération n°2019-44)

Pour 2019 :

- Chemin du Rousset choix de l'enrobé pour 11 270 € (pour mémoire bi-couche à 14 196 €)
- Impasse des jardins choix de l'enrobé pour 3 600 € (bi-couche à 3 275 €)
- Reprise des fissures avec ruban (Riouffret et le Château notamment) pour 6 294 €

Pour 2020 :

- Place du Rousson (après travaux dans la future boulangerie) choix de l'enrobé pour 14 400 € (bicouche 18 300 €).

Indépendamment un camion de « compomag » (goudron à froid) sera commandé à l'Entreprise COLAS pour la reprise ponctuelle de trous dans la chaussée.

7- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

SATESE :

La visite du SATESE à la station dépuración s'est déroulée le 15 mai. Le compte-rendu est lu en séance. Les résultats des analyses montrent une bonne qualité des rejets. Un problème est signalé sur un disjoncteur. L'entretien régulier doit être effectué.

Communauté de Communes

Accord est donné au transfert par la Communauté de Communes à la Commune du Poët de son agence postale qui redevient une Agence Postale Communale. (délibération n°2019-43)

SIVOS :

La fête de l'École de Séderon avec le spectacle des enfants s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Reconstruction du Pont sur la Lozance

Beaucoup de retard a été pris sur le chantier. Lors de la dernière réunion de chantier, le Maire a demandé avec insistance aux services du Département et aux entreprises une ouverture à la circulation avant la fête votive (date fixée au 9 août).

Bâtiments Communaux :

- *Ancienne Ecole*

Une partie des fenêtres de l'ancienne salle de classe ont été changées. La suite sera effectuée début septembre. Les interventions du maçon et du façadier seront coordonnées afin de pénaliser le moins possible le locataire.

Le dossier a été transmis à la SOLIHA pour financement.

- *Ancienne Poste*

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

En l'absence de manifestation du Cabinet Médical de Laragne suite à la proposition par la Commune de mise à disposition de l'appartement du rez-de-chaussée, et ce malgré de nombreuses relances, le local est remis en location. Une demande est acceptée à partir du 1er octobre.

- *La Mutte*

Des demandes de prorogation de délai seront transmises au Département afin de ne pas perdre les subventions obtenues pour la réhabilitation du bâtiment communal.

La Préfecture sera relancée pour la prescription des enquêtes publiques.

- *Écurie SARLIN*

Une visite sera organisée avec Roland SARLIN. L'objectif étant de faire établir des devis en vue de demandes de financements.

- *Lavoir*

L'état de la toiture et des piliers devra être vérifié.

8- QUESTIONS DIVERSES

Le devis transmis par Franck COUDENE pour l'installation de détecteurs de présence dans le hall et les toilettes de la Mairie en vue d'économies d'énergie est retenu pour 664,31 €.

Monique AUDIBERT-GIBIER s'interroge sur le prix et le rendu des opérations de débroussaillage effectuée par les agents de la Communauté de Communes car elle estime que le travail a été mal fait.

Accord est donné pour la participation de la commune à la formation aux premiers secours de Sophie.

Le cyprès planté dans la jardinière à l'entrée du village se trouvant à l'étroit, il sera replanté à un angle du parking de Calma.

Certains registres d'état civil détériorés sont en cours de reliure.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23H30.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet